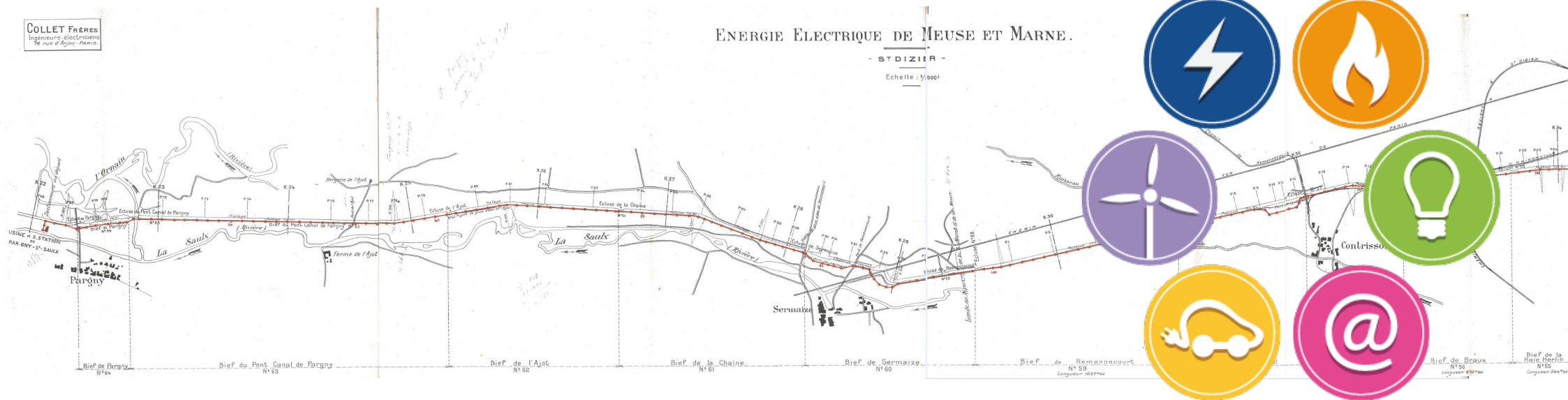


RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019

au titre de l'année 2018



SOMMAIRE

UNE ANNÉE AU SIEM

Les faits marquants de l'année
VOTRE Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne
L'organisation syndicale
Les agents du Syndicat

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les recettes
Les dépenses
Les travaux
Le patrimoine de la Concession
Les abonnés de la Concession
La qualité et la continuité de fourniture
La valeur de la Concession

COMPÉTENCE GAZ

La compétence
Les chiffres clés de la concession SIEM

COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les adhésions à la compétence
Les moyens financiers
La maintenance
Les travaux neufs
Réalisations

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La compétence
Les moyens financiers
Les travaux de Montée en Débit (MED)

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les réponses aux DT-DICT
Le conseil et l'information des consommateurs
Bornes de recharge pour véhicules électriques
Les Groupements d'achats

LES CHIFFRES 2018

1 792	courriers envoyés
9	réunions de CLÉ
3	newsletters envoyées
1	newsletter spéciale
1	Bilan d'activités

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2018 ne déroge pas à la règle. C'est avec engouement que nous vous faisons découvrir les chiffres clés de l'année écoulée mais également les projets lancés ou concrétisés, les actions menées et les événements qui ont rythmé 2018.

Tout d'abord, **je souhaitais remercier sincèrement les élus locaux** qui, lors de nos rendez-vous annuels sur la Foire de Châlons-en-Champagne ou aux réunions des Commissions Locales d'Énergies (CLÉ), **nous témoignent de leur confiance et de leur fidélité**. Le SIEM est avant tout un outil de proximité, accessible et disponible pour ses adhérents.

2018 est une année charnière pour la Concession marnaise puisque nous avons débuté les négociations avec ENEDIS et EDF, nos concessionnaires, pour le **renouvellement du Cahier des Charges de Concession (CCC)**, **garant d'un service public de la distribution d'électricité de qualité pour les 324 774 abonnés du département**. Une commission d'élus volontaires a été mise en place pour suivre et participer aux débats dans ce contexte. Si tout va bien, le nouveau contrat de concession devrait être signé à la fin de l'année 2019. Durant 2 ans, un travail important sera réalisé puisqu'il s'agit d'**être visionnaire et d'imaginer l'évolution de la concession sur les 30 prochaines années**.

D'autre part, nos compétences sont encore en plein essor et donnent toujours autant de travail à nos agents : **travaux d'électrification**, **adhésions de plus en plus nombreuses à la compétence Éclairage Public**, **réponses aux DT-DICT*** représentant un équivalent temps plein, **groupements d'achats** pour la fourniture d'électricité et de gaz ainsi que toutes les opérations administratives, techniques et comptables que cela induit. Je n'oublie pas également les quelques **250 personnes que le SIEM fait travailler chaque jour** sur les chantiers ou pour les dépannages liés au réseau d'éclairage public.

Dans ce rapport, vous trouverez également les dernières informations sur la compétence Aménagement Numérique. Elle s'est éteinte le 31 décembre 2018 pour laisser place à d'autres projets comme celui du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire marnais.

Je vous laisse découvrir et parcourir les pages de ce document retraçant l'année 2018.

N'oubliez pas que le SIEM vous accompagne au quotidien et ses agents se tiennent à votre disposition.

Bonne lecture !

Pascal DESAUTELS
Président du SIEM depuis 2008



*DT-DICT : Déclaration de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

UNE ANNÉE AU SIEM

Les faits marquants de l'année

2018

Janvier 2018

Réception du modèle du nouveau Cahier des Charges de Concession signé le 21 décembre 2017 par la FNCCR^{*1}, ENEDIS et France Urbaine

23 février 2018

Assemblée Générale du SIEM

du 16 au 23 avril 2018

Réunions des Commissions Locales d'Energies (CLÉ)



11 juillet 2018

Présentation du CRAC^{*2} 2017 du service public de la distribution d'électricité par ENEDIS et EDF



15 novembre 2018

Présentation du CRAC^{*2} 2017 du service public de la distribution de gaz par GRDF



31 août et 1^{er} septembre 2018

Carrefour des élus de la Foire de Châlons-en-Champagne



13 décembre 2018

Présentation coordonnée avec ENEDIS des investissements réalisés et ceux à programmer sur le réseau électrique à Monsieur le Préfet de la Marne



^{*1} FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

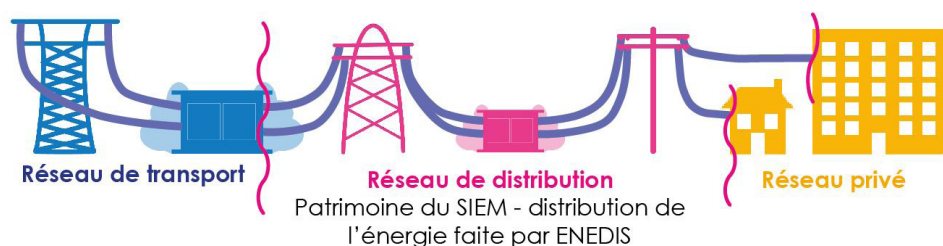
^{*2} CRAC : Compte-Rendu d'Activités du Concessionnaire

UNE ANNÉE AU SIEM

VOTRE Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne

Créé le 24 décembre 1948, le **SIEM est né de la volonté des communes** de se regrouper au sein d'une structure commune et performante pour défendre leurs intérêts face au Concessionnaire nouvellement unifié : EDF-GDF (créé en 1946 suite à la loi de nationalisation des entreprises de production et de distribution d'électricité et de gaz).

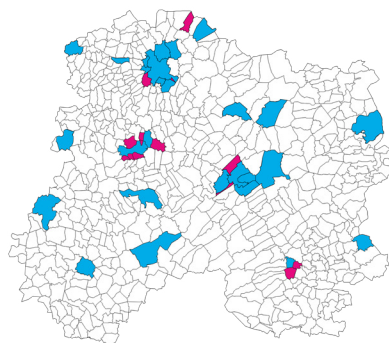
Par délégation des communes, le SIEM est le propriétaire du réseau électrique Basse et Haute Tension de type A* (BT et HTA). Son patrimoine commence aux postes source transformant l'électricité transportée par les lignes Très Haute Tension (THT) en un courant de 20 000 volts et se termine aux compteurs des abonnés.



Le SIEM, **autorité concédante**, a délégué sa mission de distribution publique d'électricité à ENEDIS (anciennement ERDF). Il utilise le patrimoine du SIEM pour acheminer l'électricité jusqu'aux abonnés. Ce dernier, appelé concessionnaire, doit distribuer une énergie de qualité aux abonnés, entretenir le réseau électrique et rendre compte de son activité au SIEM.

Le SIEM et ENEDIS partagent la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau conformément au Cahier des Charges de Concession (CCC) signé en 1993. Sauf exception, le SIEM intervient dans le milieu rural et ENEDIS en zone urbaine.

Suite à l'arrêté préfectoral établi le 30 septembre 2014 et portant à 39 le nombre de communes urbaines au sens de la distribution publique d'électricité, le SIEM et ENEDIS se sont mis d'accord et ont signé un avenant au CCC pour que les communes de BAZANCOURT et de BEZANNES, bien que rurales, relèvent du régime urbain pour la maîtrise des travaux.



- 27 communes urbaines au sens de l'INSEE (+ de 2 000 habitants)
- 14 communes rurales à statut urbain
- 576 communes rurales

* Haute Tension de type A : lignes électriques de 15 000 à 20 000 volts

Renouvellement du Cahier des Charges de Concession

Dès 2018, les négociations pour le renouvellement du contrat de concession entre le SIEM et ses deux concessionnaires, ENEDIS et EDF, ont démarré.

Pour cela, un **Comité de suivi « renouvellement du contrat de concession »** a été créé afin de permettre à un panel d'élus du Comité Syndical d'être actif et essentiel dans les négociations. Il est composé de :

- Monsieur Pascal DESAUTELS, Président du SIEM et Conseiller Départemental ;
- Monsieur Christophe CORBEAUX, Vice-Président du SIEM et Adjoint au Maire de VERZY ;
- Monsieur François MOURRA, Vice-Président du SIEM et Maire de VANDEUIL ;
- Monsieur François BOITEUX, Adjoint au Maire de PLIVOT ;
- Monsieur Jean-Louis LEROY, Maire de QUEUDES ;
- Monsieur Bruno ROULOT, Maire de HAUSSIMONT.

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit d'écrire, selon le modèle national rédigé par la FNCCR, France Urbaine, ENEDIS et EDF, les tenants et les aboutissants de ce contrat qui répartira les droits et les obligations de chacune des parties pour les trente prochaines années. L'objectif est aussi d'imaginer ce que sera la concession dans plusieurs décennies et de prendre en compte les nouveaux modes de production de l'électricité (énergies renouvelables intermittentes et décentralisées, d'autres types de production à venir...) et les nouveaux modes de consommation (autoconsommation, domotique, véhicules électriques rechargeables...) sans oublier la transition énergétique vers un système énergétique plus propre.

Les syndicats d'énergies, tout comme ENEDIS et EDF, sont attachés au modèle concessif qui maintient l'égalité des territoires et la péréquation nationale. Le SIEM veillera à conserver la maîtrise d'ouvrage sur les travaux d'électrification en milieu rural, comme c'est le cas actuellement, afin de pouvoir garantir à ses membres une écoute particulière de leurs besoins.

* FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

UNE ANNÉE AU SIEM

L'organisation syndicale

En 2017, l'organisation syndicale a été modifiée. Le nombre des représentants du SIEM au niveau local est passé de 686 délégués jusqu'en 2016 à 536 délégués à compter de 2017.

Communauté Urbaine du Grand Reims (CU)

143 communes

30 délégués élus par le Conseil Communautaire

7 Commissions Locales d'Énergies (CLÉ)

470 communes représentées par 506 délégués

31 délégués élus lors des réunions de CLÉ par et parmi les 506 délégués

61 membres constituant le Comité Syndical

16 membres de Bureau Syndical élus par et parmi le Comité Syndical représentant les 7 CLÉ et la CU

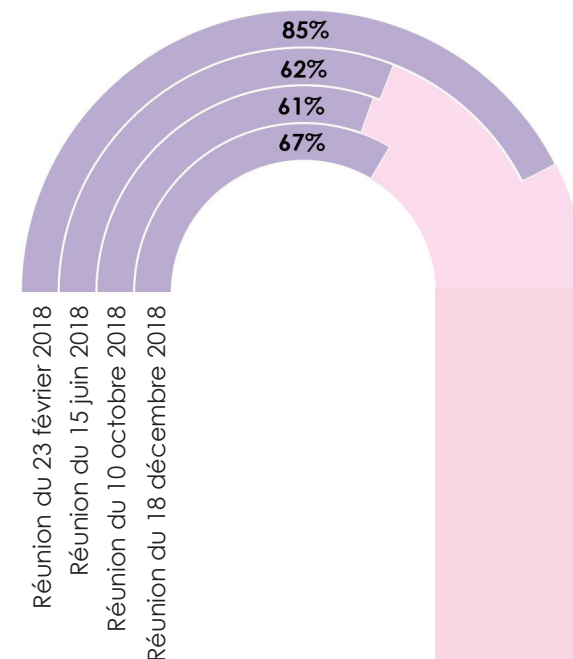
Dont

- Le Président : **Monsieur Pascal DESAUTELS**
- 3 Vices Présidents :
- Monsieur Christophe CORBEAUX (CU)
- Madame Rachel PAILLARD (CLÉ EPERNAY)
- Monsieur François MOURRA (CU)

Les Commissions :

- Contrôle / Cahier des Charges : 5 membres
- Travaux / Programmation : 6 membres
- Finances / Budget : 4 membres
- Commission d'Appels d'Offres : 6 membres
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : 9 membres dont 3 du Comité
- Commission Consultative Paritaire de l'Énergie : 30 membres dont 15 membres du Comité
- Commission Téléphonie Mobile : 5 membres
- Commission Communication : 5 membres
- **Comité de Suivi - renouvellement du cahier des charges de concession : 6 membres** **•NOUVEAU•**

Taux de membres présents lors des réunions de Comité Syndical



LES CHIFFRES 2018

6	4	54
Réunions du Bureau	Réunions du Comité	Délibérations prises

UNE ANNÉE AU SIEM

Les agents du Syndicat

En 2018, le SIEM est composé de 19 agents dont 63 % sont issus de la filière administrative et 37 % de la filière technique.

Jean-Yves LACAUGIRAUD
Directeur du SIEM
Agent assermenté au Contrôle de Concession

PÔLE ÉTUDES & TRAVAUX

Techniciens :

Sylvain HAGRY
Sylvain KOKEL
Gilles LAPIERRE • **NOUVEAU VENU** •
Florence SEVESTRE

Assistantes :

Chantal FERRÉ
Véronique FISCHER
Sylvie MAS

PÔLE ÉCLAIRAGE PUBLIC & TRAVAUX

Techniciens :

Julien BATALLA
Guillaume ROBIN

Secrétaire :

Céline LECARPENTIER

PÔLE COMPTABILITÉ & RESSOURCES HUMAINES

Responsable :

Sophie FERNEZ

Lydie SERVAIS
Aurélien SOUCAT
Karine TOURNEUR

PÔLE CONTRÔLE DE CONCESSION

Marie-Ange DERVIN

PÔLE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Cécile KAZZIHA

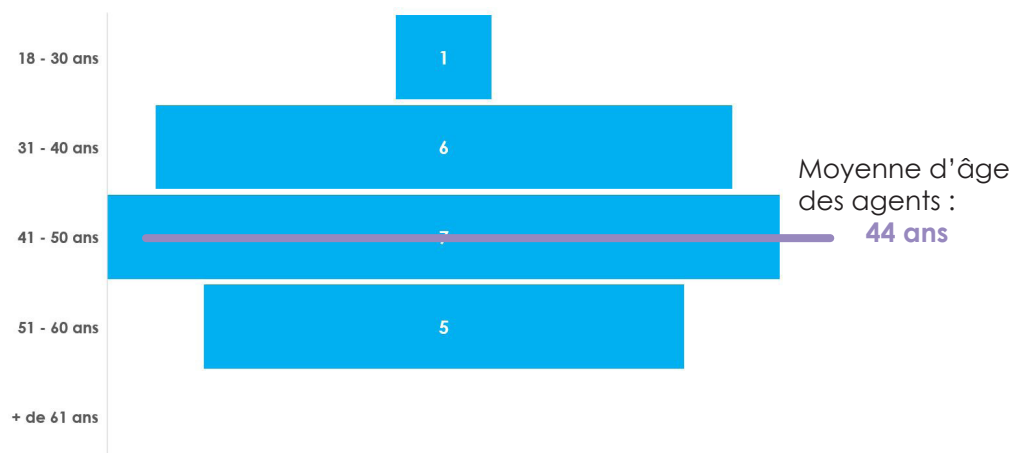
PÔLE ACCUEIL SECRÉTARIAT DE DIRECTION

Cécile REDOIS

PÔLE COMMUNICATION, CCSPL & GROUPEMENTS D'ACHATS

Emeline LEGER

Répartition des agents par tranche d'âges



L'équipe s'aggrandit !

En 2017, le SIEM a relancé son marché de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité pour les 4 prochaines années (2018-2021).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le syndicat propose à ses adhérents des **opérations de travaux clé en main** comprenant :

- les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité,
- les travaux sur le réseau d'éclairage public,
- le Génie Civil,
- le câblage sur le réseau de télécommunication.

Afin de répondre aux demandes et d'actualiser les propositions faites aux adhérents avec l'ensemble des options ci-dessus, **Gilles LAPIERRE est venu renforcer l'équipe du SIEM sur la partie télécommunication au 1er juillet 2018.**

Ses missions sont les suivantes :

- création d'esquisse Génie Civil,
- réception du Génie Civil,
- création des dossiers de câblage.

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les recettes

Chaque année, le SIEM perçoit les ressources nécessaires à son activité versées par :

- **ENEDIS** : les redevances de concession pour l'utilisation du réseau d'électricité, les participations aux programmes de travaux (article 8 du Cahier des Charges de Concession et la Part Couverte sur le Tarif pour les extensions de réseau) ;
- **GRDF** : la redevance pour le contrôle de concession versée uniquement pour les communes ayant transféré la compétence au syndicat ;
- **les fournisseurs d'électricité** : chacun reverse au SIEM la taxe collectée sur les consommations d'électricité de leurs clients habitant dans les communes marnaises de moins de 2 000 habitants ;
- **le FACÉ** : le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer subventionne certaines opérations de travaux éligibles.
- **les Collectivités et les particuliers** : ils participent au financement des opérations de travaux sur leur commune ou pour leur compte personnel (extension pour les particuliers).

Toutes ces recettes sont prioritairement réinvesties dans le financement des travaux sur le réseau électrique afin d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée aux abonnés marnais.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Taxe sur l'électricité	5 909 434 €	Subventions FACÉ* ¹	2 203 870 €
Redevances	4 810 641 €	Participations ENEDIS (Article 8 CCC* ² + PCT* ³)	1 391 540 €
ENEDIS - Redevance de Fonctionnement (R1) ENEDIS - Redevance d'Investissement (R2) GRDF - Redevance de Fonctionnement (R1)	725 855 € 4 069 712 € 15 074 €	Participations des Collectivités et des Tiers	2 754 649 €
Autres recettes	127 666 €	Récupération de TVA	3 216 640 €
Excédent de Fonctionnement 2015	6 352 906 €	Autres recettes	91 683 €
TOTAL des recettes de Fonctionnement	17 200 647 €	TOTAL des recettes d'Investissement	9 658 382 €
TOTAL DES RECETTES		26 859 029 €	

LES CHIFFRES 2018

947	titres
26 859 029 €	perçus
1 671	mandats
19 630 839 €	mandatés

*¹ CAS FACÉ : Compte d'Affectation Spéciale pour le Financement des Aides des Collectivités pour l'Électrification rurale

*² CCC : Cahier des Charges de Concession

*³ PCT : Part Couverte par le Tarif

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les dépenses

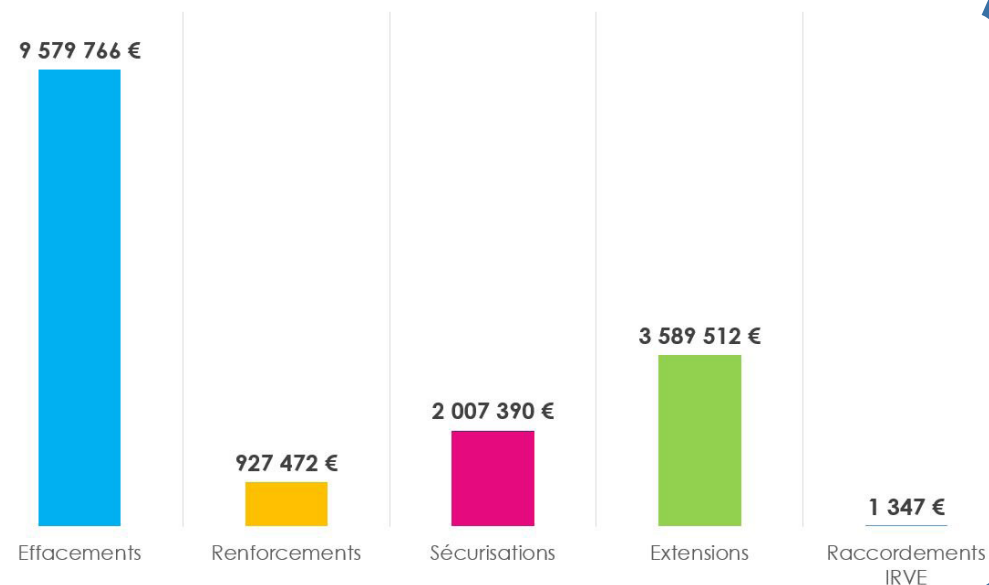
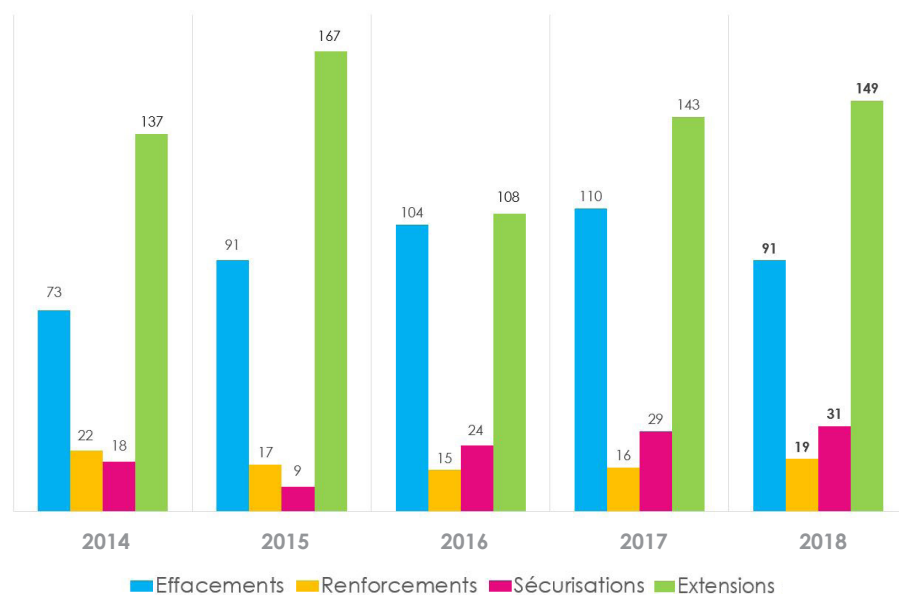
82 % des dépenses du SIEM sont investit pour l'amélioration de son réseau de distribution et son accès à tous les demandeurs.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Charges générales	319 977 €	Travaux sur le réseau	16 105 487 €
Charges de personnel	855 797 €	Autres Investissements	191 802 €
Autres charges	48 305 €	Autres (remboursements participations)	59 471 €
Subvention d'équilibre vers les budgets annexes	2 050 000 €		
TOTAL des dépenses de Fonctionnement	3 274 079 €	TOTAL des dépenses d'Investissement	16 356 760 €
TOTAL DES DÉPENSES		19 630 839 €	

290 opérations de travaux ont été terminées en 2018.

Volume de travaux (€) en 2018 et nombre d'opérations

Evolution du nombre d'opérations de travaux depuis 2014



COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les travaux

Depuis 1993, la politique syndicale s'est portée sur la mise en souterrain des réseaux BT et HTA afin de les sécuriser face aux aléas climatiques, de les moderniser et d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée jusqu'aux abonnés. Voici quelques exemples de réalisations en 2018 :

Effacement en milieu rural

CHALTRAIT « Grande Rue »

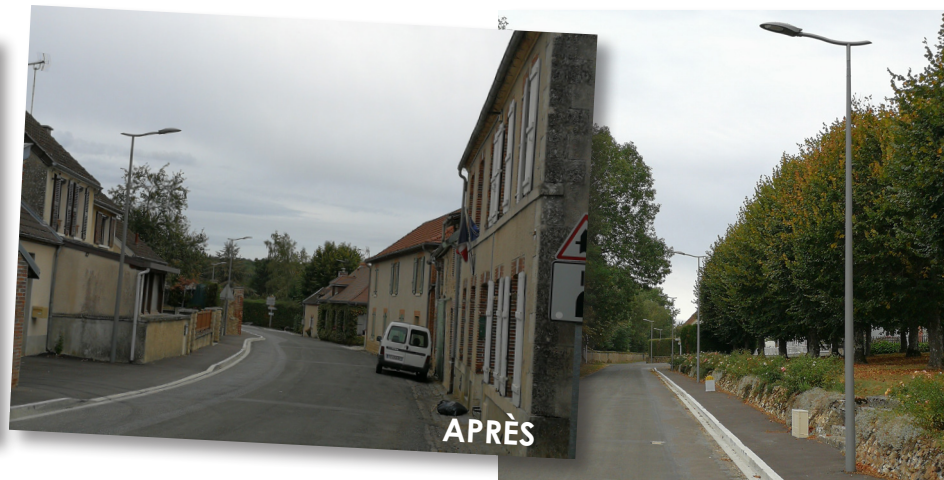
639 mètres de réseau déposés

639 mètres de réseau posés

Coût de l'opération : 210 491,29 € HT



AVANT



APRÈS

Effacement en milieu urbain

REIMS « Rues Bachelier et Forrain »

335 mètres de réseau déposés

335 mètres de réseau posés

Coût de l'opération : 96 798,49 € HT



AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ



AVANT



APRÈS

Suppression de fils nus VITRY LA VILLE « Rue de la Libération »

353 mètres de réseau déposés
dont 220 mètres de fils nus
353 mètres de réseau souterrain posés
Coût de l'opération : 75 781,41 € HT

Renforcement SONGY « Poste Coole » - Chemin des Hauts

165 mètres de réseau déposés
165 mètres de réseau souterrain posés
Coût de l'opération : 26 381,31 € HT

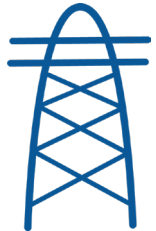


AVANT



APRÈS

Le Patrimoine de la Concession (au 31 décembre 2018)



Le réseau Haute Tension de type A (HTA) :

6 802 km de réseau dont :

- 3 542 km de réseau souterrain
- 24 km de réseau aérien torsadé
- 3 236 km de réseau aérien nu

Taux d'enfouissement
du réseau HTA :
52,1 %
+1 point par rapport à 2017



Le réseau Basse Tension (BT) :

4 900 km de réseau dont :

- 3 405 km de réseau souterrain
- 1 223 km de réseau aérien torsadé
- 272 km de réseau aérien nu

Taux d'enfouissement
du réseau BT :
69,5 %
+1 point par rapport à 2016



Les postes de transformation HTA/BT :

5 881 postes de transformation dont :

- 1 341 postes sur poteau (H61)
- 164 postes cabine haute
- 658 postes cabine basse
- 3 718 postes préfabriqués

Répartis de la façon suivante :

- 2 260 postes en zone urbaine
- 3 621 postes en zone rurale

Sur la concession marnaise, le déploiement du compteur communicant **LINKY** a démarré le 1^{er} décembre 2015.



LES CHIFFRES 2018

199 381	185 602	4 591	248
compteurs LINKY posés	compteurs ouverts aux services	comptes clients ouverts*	communes concernées par le déploiement

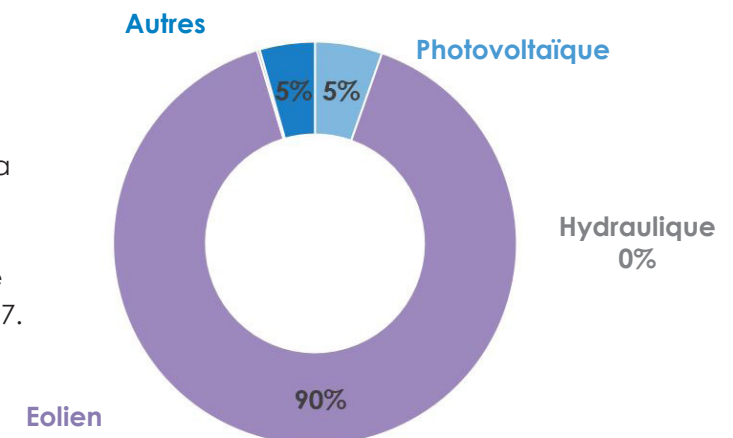
* + 5 538 demandes de création de compte client en attente d'activation par le client.

Les Abonnés de la Concession

Les producteurs dits « clients en injection »

	Nombre de Producteurs		MWh installés	
	2017	2018	2017	2018
Photovoltaïque	2 616	2 854	45	50
Eolien	89	91	816	834
Hydraulique	12	12	2	2
Autres (Biomasse, Bio-gaz, Cogénérations)	15	21	36	41
Total	2 732	2 978	899	927

Part en % des puissances de production installées en 2018

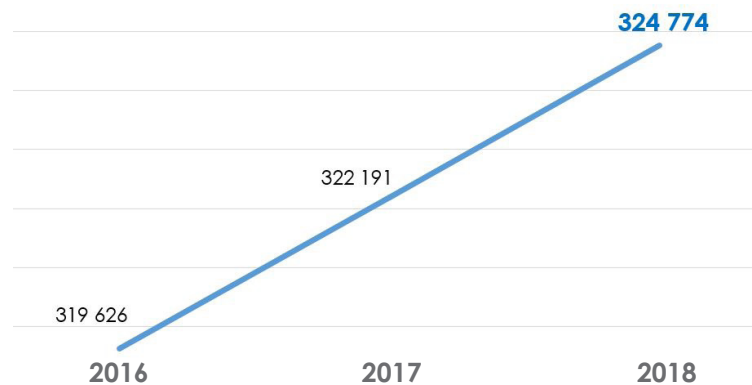


En 2018, avec 246 producteurs supplémentaires (+ 9 %), la puissance installée passe de 899 MWh à 927 MWh soit une augmentation de **+3,1 %** par rapport à 2017.

Les usagers dits « clients en soutirage »

En 2018, la concession marnaise compte **324 774** abonnés ayant un contrat de fourniture d'électricité d'une puissance inférieure à 250 kva. Soit une augmentation de **+ 0,80 %** du nombre de clients.

Nombre de clients BT de 2016 à 2018



Depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, les clients sont libres de choisir leur fournisseur d'énergie.

Pour **les particuliers et les petits professionnels** (puissance de compteur inférieure ou égale à 36 kva) deux offres cohabitent :

- le Tarif Réglementé de Vente (TRV) régulé par les pouvoirs publics et proposé uniquement par EDF sous la dénomination « Tarif Bleu »,
- les offres de marché proposées par tous les fournisseurs y compris EDF.

Les professionnels (compteur d'une puissance comprise entre 36 et 250 kva), depuis le 1^{er} janvier 2016, ne peuvent souscrire qu'aux offres de marché (sauf exception).

	TRV	Offre de marché	Variation des contrats en offre de marché par rapport à 2017	TOTAL
Contrat d'une puissance inférieure ou égale à 36 kva	223 562	97 008	+ 24,9 %	320 570
Contrat d'une puissance supérieure à 36 kva	62	4 142	+ 1,3 %	4 204
TOTAL	223 624	101 150	+ 23,7 %	324 774
Part en %	69 %	31 %		100 %

Précarité énergétique et concession

Dans le cadre du contrat de concession, EDF doit transmettre au SIEM les informations relatives à la fourniture des abonnés au **Tarif Réglementé de Vente (TRV)**, soit pour cette partie « précarité énergétique » les données relatives au **Tarif Bleu**.

Le chèque énergie en remplacement du Tarif de Première Nécessité (TPN)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le chèque-énergie remplace le Tarif de Première Nécessité (TPN).

Ce dispositif est ouvert, de façon automatique, aux ménages ayant un revenu fiscal annuel de référence par unité de consommation inférieur à 7 700 €.

Ce chèque, d'une valeur comprise entre 48 et 227 € est accepté par les professionnels pour :

- payer les dépenses liées à la fourniture d'énergie ;
- régler les dépenses liées à l'acquisition ou l'installation, dans le logement, d'équipements / matériaux / appareils qui ouvrent droit au crédit d'impôts.

2017	2018
Tarif de Première Nécessité	Chèque Énergie
18 098 bénéficiaires.	9 436 bénéficiaires qui ont utilisé leur chèque pour leur dépense liée à la fourniture d'électricité.

Malheureusement, ceux qui ne peuvent bénéficier du chèque-énergie et qui rencontrent des difficultés de paiement de leur facture d'électricité, n'ont pas d'autre issue que de se voir réduire leur puissance électrique ou couper leur alimentation électrique.

2018	
Nombre de coupures pour impayés	5 074
Nombre de réduction de puissance pour impayés	2 194

La qualité et la continuité de fourniture

Dans le cadre de sa mission de service public de la distribution d'électricité, ENEDIS doit fournir une énergie de qualité à chaque abonné.

Le **décret qualité** du 24 décembre 2007 détermine ce qu'il est convenable de considérer comme une énergie de qualité :

- **la tenue de la tension** : chaque abonné ne doit pas avoir une variation de plus ou moins 10 % de la valeur nominale de la tension (230 volts) moyennée sur une durée de 10 minutes.
- **la continuité de fourniture** déterminée suivant un nombre et une durée cumulée annuelle de temps de coupure par abonné.

Le Critère B

Le critère B est l'indicateur pour mesurer la qualité de l'énergie et la continuité de fourniture. Il correspond au temps de coupure vu par un abonné.

Le critère B recense les coupures techniques intervenant sur le réseau du fait de l'homme ou non, mais aussi les incidents climatiques qui peuvent être :

- « normaux » : ce sont des incidents ordinaires qui peuvent arriver fréquemment dans l'année.
- « exceptionnels » : ces événements font l'objet d'une alerte orange émise par Météo France ou d'un décret « catastrophes naturelles ».

Depuis 2014, les années sont relativement stables sauf pour l'année 2017. En 2018, **le Critère B baisse de 14,6 %** par rapport à l'année précédente.

Avec un réseau électrique Basse Tension enfoui à 69,5 %, le département de la Marne est peu sensible aux intempéries mettant en péril les ouvrages du réseau.

Toutefois, la Marne a été touchée par la tempête ELEANOR le 2 et 3 janvier 2018.

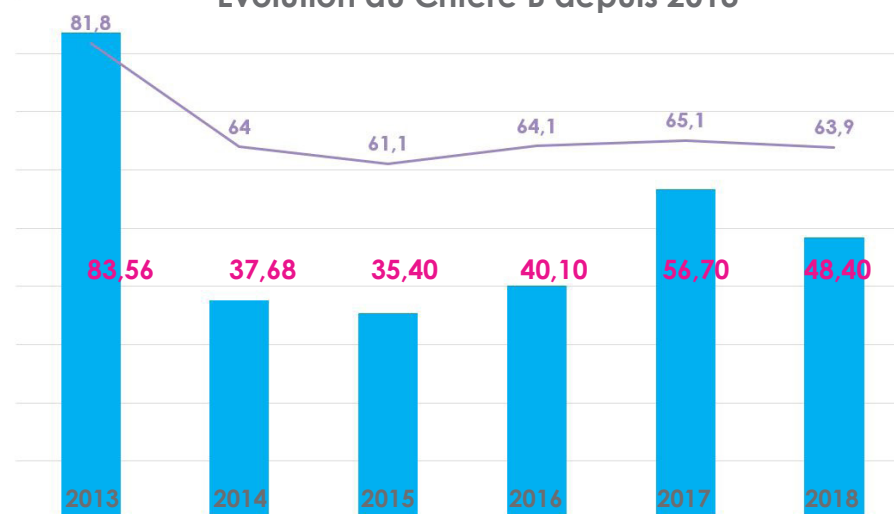
Les coupures

Le critère B prend en compte les coupures intervenues sur le réseau électrique BT et HTA. Il recense :

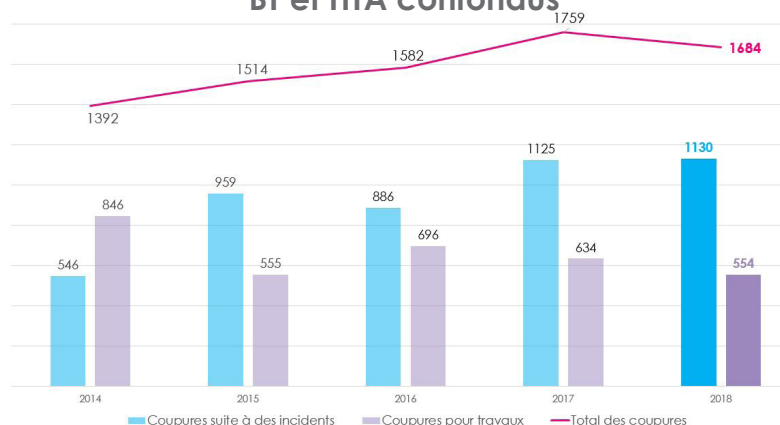
- les coupures pour travaux, du fait d'interventions techniques programmées ;
- les coupures pour incidents, bien évidemment non programmées (accidents, événements climatiques...).

En 2018, le nombre total de coupures a baissé de 4,2 %. Le nombre de coupures pour travaux baisse de - 12,6 % pour la 3^{ème} année consécutive tandis que le nombre de coupures pour incidents augmente de 0,4 %. A savoir que, dorénavant, les travaux d'élagage se font hors tension.

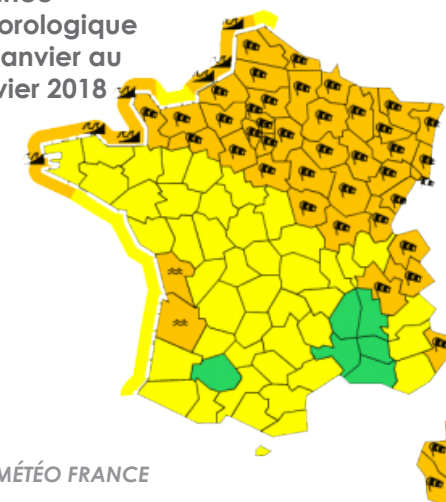
Evolution du Critère B depuis 2013



Nombre de coupures sur les réseaux BT et HTA confondus



Vigilance météorologique du 2 janvier au 3 janvier 2018



Carte MÉTÉO FRANCE

La valeur de la Concession

La concession est composée d'un patrimoine électrique constitué notamment :

- des réseaux (canalisations BT et HTA) ;
- des postes de transformation ;
- des comptages (compteurs, matériel de comptages...) ;
- des branchements ;
- des transformateurs ;
- d'autres ouvrages (cellules, IACM,...).

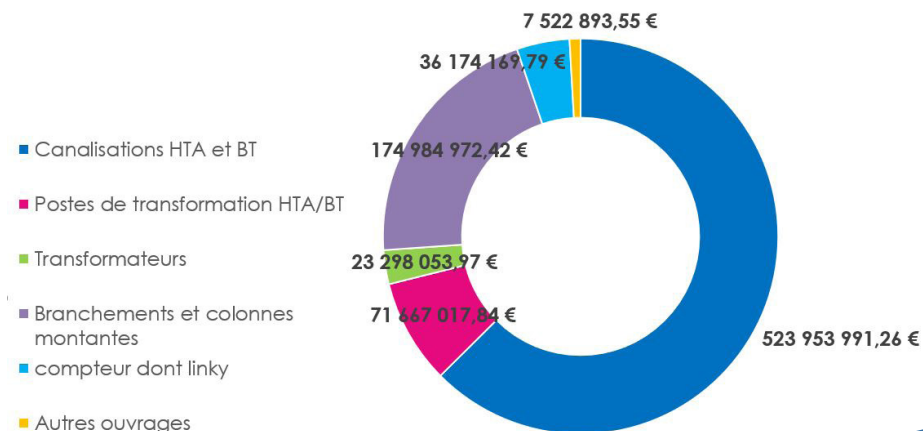
Ce patrimoine appartient au SIEM quel que soit le maître d'ouvrage des travaux : ENEDIS ou le SIEM.

Néanmoins, ces ouvrages sont enregistrés dans la comptabilité du concessionnaire pendant la durée du contrat de concession. ENEDIS a l'obligation d'enregistrer tous les mouvements (déposes, renouvellements et poses) affectant ces inventaires.

En 2018, la valeur de la concession s'élève à 837 601 k€.

Valeur brute au 01/01/2018 pro forma	Mise en concession en 2018	Retrait de la concession en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2018
804 970 k €	36 397 k €	- 3 766 k €	837 601 k €

Elle se répartie comme suit :



Les investissements d'ENEDIS et du SIEM

Ceux-ci sont de deux formes : les investissements réalisés et les investissements mis en concession dans l'année.

Les investissements réalisés en 2018 (investissements d'ENEDIS et du SIEM, chiffres issus du Compte-Rendu annuel d'Activités du Concessionnaire) :

k€	ENEDIS	SIEM
Raccordement des consommateurs et producteurs*	14 140	3 591
Investissements pour amélioration du patrimoine	9 596	12 515
LINKY	6 786	0
Total en k€	30 522	16 106

* Les participations des bénéficiaires des travaux sont incluses dans les montants

Les investissements mis en concession en 2018 et enregistrés dans le patrimoine concédé :

Financement ENEDIS	Financement SIEM	TOTAL
30 522 k€	12 219 k€	42 741 k€

Les écarts entre les montants investis et mis en concession ont plusieurs explications :

- les travaux réalisés par ENEDIS et le SIEM sont comptabilisés annuellement tandis que les travaux mis en concession comportent des régularisations des années passées.
- Les investissements du SIEM correspondent aux coûts réels des travaux alors que, dans les fichiers d'ENEDIS, ces travaux « SIEM » sont valorisés à l'aide d'un barème national.

COMPÉTENCE GAZ

La compétence

Les activités économiques du gaz naturel

La chaîne gazière compte 3 activités principales : la production, l'acheminement et la commercialisation.



La production : Exploration Extraction Exportation

Le gaz naturel extrait des gisements est transporté par voie maritime (méthanier) ou terrestre (gazoduc).

L'acheminement par les gestionnaires de réseau

Le réseau de transport amène le gaz naturel à haute pression à l'entrée des communes.

Le réseau de distribution achemine le gaz des réseaux de transport aux clients finals. Les distributeurs sont aussi en charge du comptage des consommations.

La commercialisation par les fournisseurs

Les fournisseurs contractualisent avec les consommateurs.

Ils achètent du gaz aux producteurs.

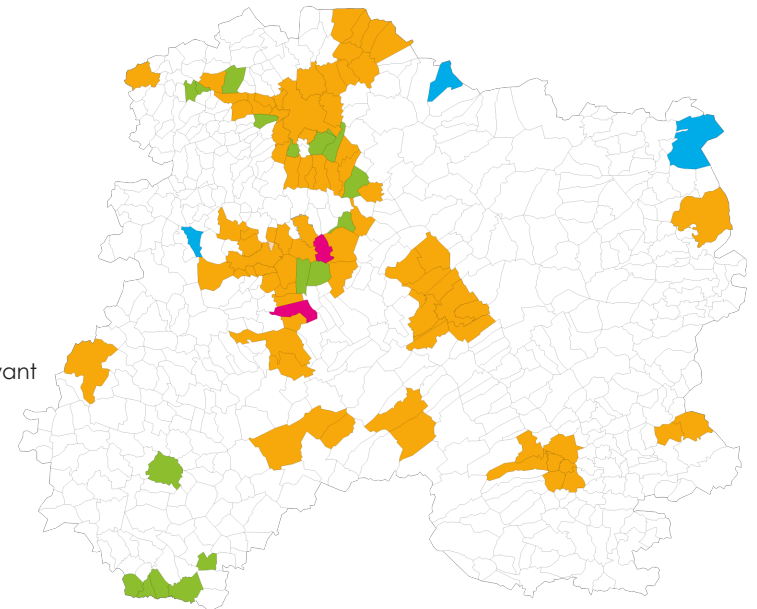
La distribution publique de gaz

L'exploitation des réseaux de distribution de gaz est un service public communal délégué à des entreprises privées ou publiques. Le SIEM est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur le territoire des 22 communes marnaises lui ayant transféré leur compétence.

GRDF est le concessionnaire sur les 20 communes desservies en gaz et ayant transféré leur compétence au SIEM ainsi que sur les 79 autres communes du département. Les anciennes communes de BISSEUIL et OGER, rattachées à leur commune nouvelle respective, ne sont plus comptabilisées dans le périmètre de la concession, notamment pour certaines données. Cette situation devrait être régularisée en 2019.



-  Communes desservies en gaz naturel
-  Communes desservies en gaz naturel et ayant transféré leur compétence au SIEM
-  Communes non desservies en gaz naturel mais ayant transféré leur compétence au SIEM
-  Communes desservies en gaz naturel en transition de contrat (BISSEUIL et OGER)



Les chiffres clés de la concession SIEM au 31 décembre 2018

2017	2018
4 991 clients	4 765 clients*
164 174 m de réseau	164 824 m de réseau
144 271 MWh de gaz acheminés	131 615 MWh de gaz acheminés*
1 730 842 € de recettes d'acheminement	1 727 721 € de recettes d'acheminement

* Ces données ne contiennent pas le territoire des anciennes communes de BISSEUIL et OGER.

Le réseau de distribution de gaz naturel : un réseau sensible

Les canalisations de distribution publique de gaz sont soumises à un contrôle et une surveillance minutieuse au quotidien par les équipes GRDF. Le réseau gaz est un réseau sensible et dangereux. Son emplacement et son état sont rigoureusement encadrés et surveillés. GRDF doit anticiper les risques de dommages et d'incidents et garantir la sécurité des personnes et des biens.

GRDF investit sur le territoire national plus d'un million d'euros dans la sécurité du réseau :

- moderniser le réseau (50 %)
- assurer la maintenance et le dépannage des clients (25 %)
- surveiller le réseau et former les professionnels à ses spécificités (25 %)

En 2018, sur la concession SIEM, GRDF a relevé :

197	appels urgence gaz
121	incidents
51	clients coupés
111	intervention sécurité gaz



Le gaz naturel n'a pas d'odeur. Son odorisation a été conçue pour faciliter la détection rapide de fuite de gaz.

Les équipes de GRDF sont prêtes à intervenir
7 jours / 7
24 heures / 24

au **0800 47 33 33**.



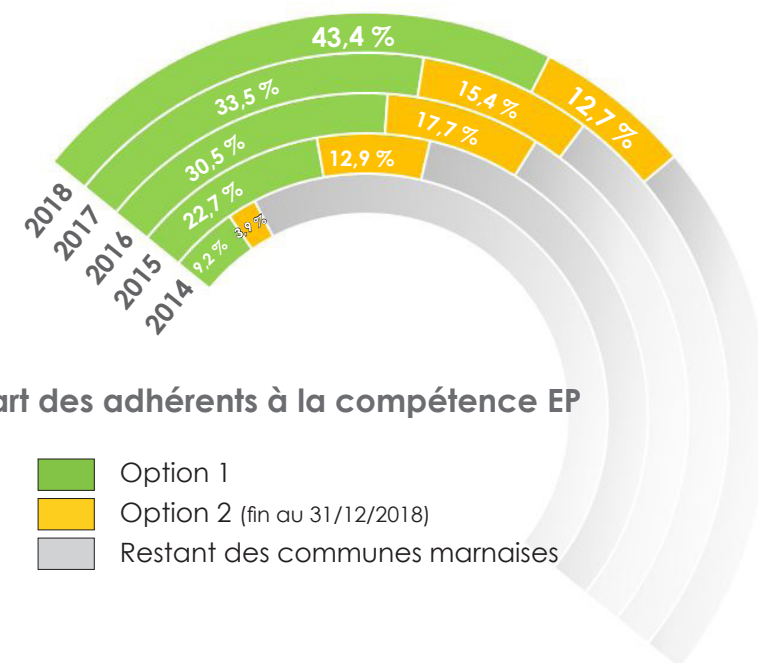
COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les adhésions à la compétence

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Syndicat propose aux Collectivités gestionnaires de leur réseau d'éclairage public le transfert de cette compétence avec différentes options.

Nombre d'adhérents aux options	2018	2017	2016	2015	2014
Option 1 : • entretien du réseau d'éclairage public • participation financière du SIEM à hauteur de 25% sur les travaux neufs • réponses aux DT-DICT • accès au SIG (Système d'Informations Géographiques)	266	206	188	141	57
Option 2 (extinction de cette option au 31/12/2018) : • participation financière du SIEM à hauteur de 25% des travaux neufs	78	95*	96*	80*	24*

* dont une Communauté de Communes de 14 communes



Les moyens financiers

Recettes de Fonctionnement		Dépenses de Fonctionnement	
Cotisations des membres	685 418 €	Maintenance des installations	722 166 €
Subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	2 050 000 €		
CEE	63 811 €		
Recettes d'Investissement		Dépenses d'Investissement	
Participations des Collectivités aux travaux	2 588 977 €	Travaux sur le réseau EP	3 597 646 €
FCTVA	421 605 €		
TOTAL des recettes	5 809 811 €	TOTAL des dépenses	4 319 812 €

LES CHIFFRES 2018

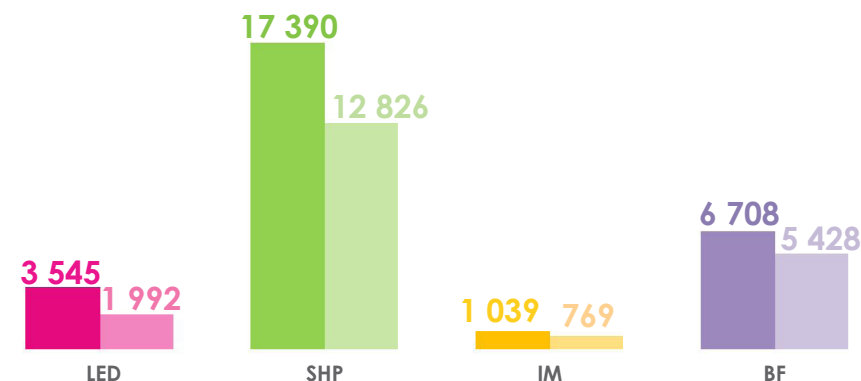
308	mandats
4 319 812 €	mandatés
516	titres
5 809 811 €	perçus

COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

La maintenance

En 2018, le SIEM gère un parc de **28 682 points lumineux** répartis sur les 266 communes ayant transféré la compétence EP option 1.

Type de points lumineux	2018	part en %	part en % en 2017
Ballon Fluo (BF)	6 708	23,39 %	25,83 %
Sodium Haute Pression (SHP)	17 390	60,63 %	61,03 %
Iodure Métallique (IM)	1 039	3,62 %	3,66 %
LED	3 545	12,36 %	9,48 %



- 6 entreprises interviennent pour le compte du SIEM sur les 266 communes adhérentes :
- soit dans le cadre d'une maintenance curative : remplacement des ampoules ;
 - soit dans le cadre de pannes : problème sur un lampadaire, secteur dans le « noir »...

En 2018, les entreprises ont réalisé **1 942 dépannages**.

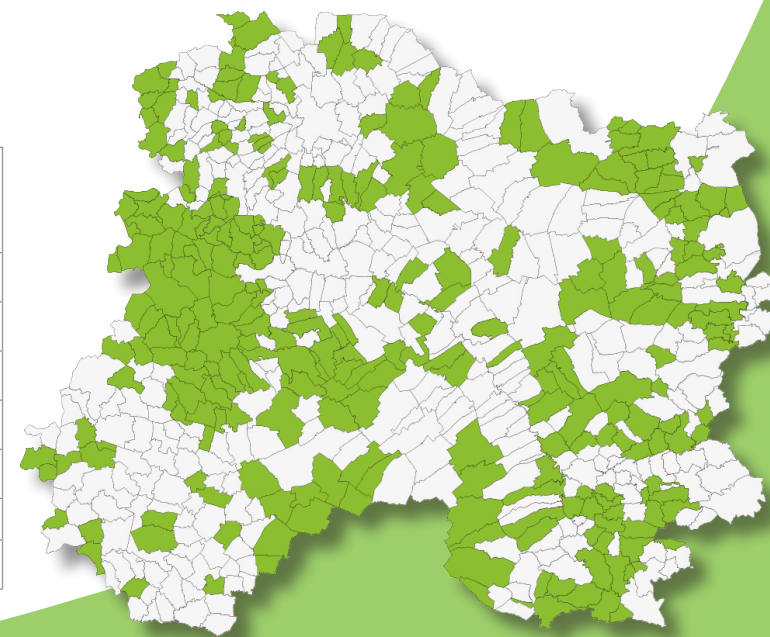
Plus de **7 interventions** par commune / an

Entreprise	Interventions réalisées en 2018	Nombre de communes dans les lots	Nombre d'interventions par communes*
DRTP	1 040	92	12
INEO	266	44	7
SPIE	156	19	9
CEGELEC	210	55	4
SOMELEC	60	19	4
VIGILEC	210	41	6
Total	1 942	270	8

* Ratio arrondi à l'entier inférieur

Parc lumineux du SIEM en 2018 par rapport à 2017

Carte des communes ayant choisi l'option 1



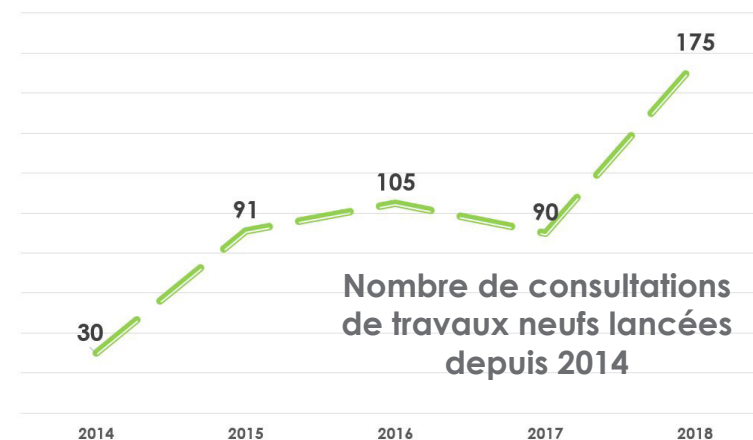
COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux neufs

En 2018, le SIEM a lancé **175 opérations** de travaux neufs.

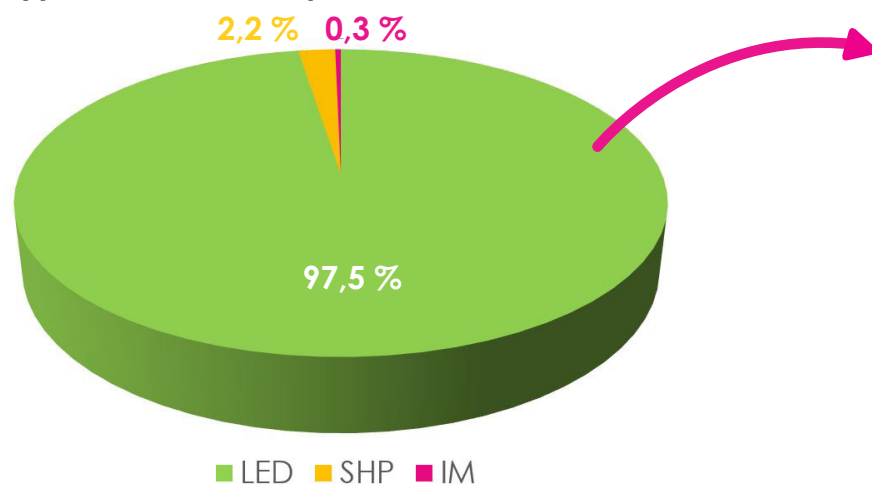
Ces travaux ont été réalisés dans le cadre :

- d'une opération conjointe d'effacement ou de renforcement de réseau
- d'une opération de rénovation du réseau d'éclairage public
- d'une opération de création d'un réseau d'éclairage public



Ces opérations de travaux neufs ont permis de poser **2 429 luminaires** soit une augmentation de **+ 67 % par rapport à 2017**.

Type de luminaires posés en 2018 en %



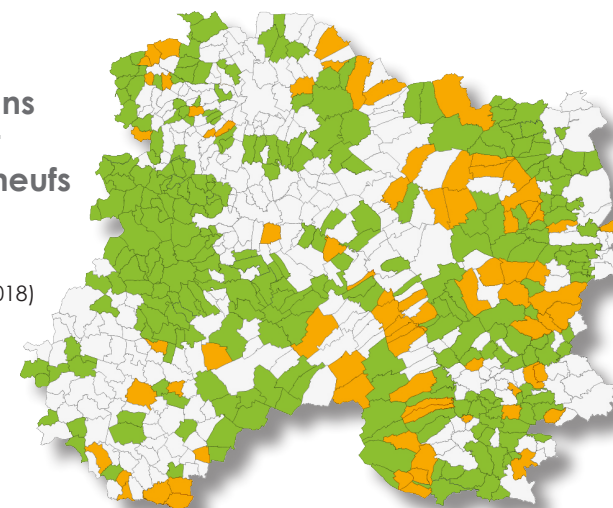
Type de luminaire	Nombre de luminaires posés
LED	2 368
SHP	53
IM	8
TOTAL	2 429

Depuis 2014, le SIEM a posé **7 594 points lumineux**.

Type de luminaire	Nombre de luminaires posés	Part en %
LED	6 165	81 %
SHP	1 378	18 %
IM	51	1 %

Carte des communes dans lesquelles le SIEM peut intervenir pour les travaux neufs

■ Option 1
■ Option 2 (fin 31/12/2018)



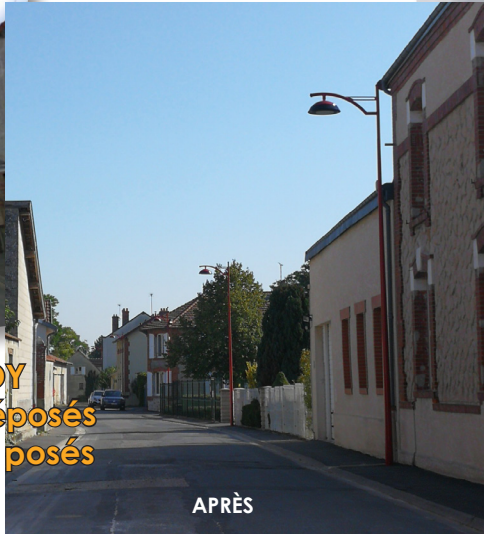
COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Réalisations



AVANT

BEINE NAUROY
8 luminaires BF déposés
11 luminaires LED posés



APRÈS

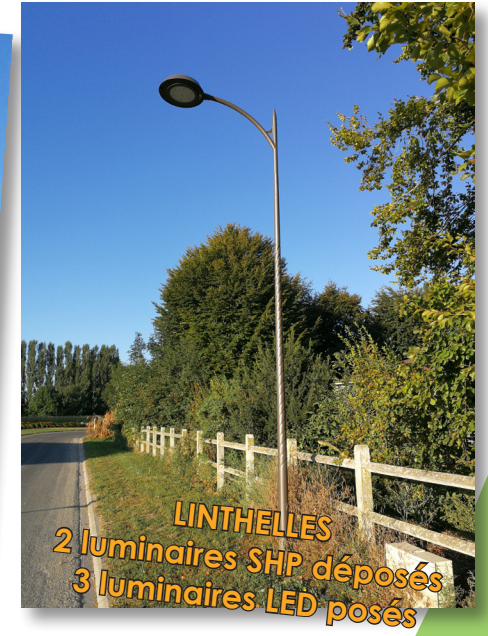


AVANT

PÉVY
6 luminaires SHP déposés
13 luminaires SHP posés



APRÈS



LINTHELLES
2 luminaires SHP déposés
3 luminaires LED posés



AVANT

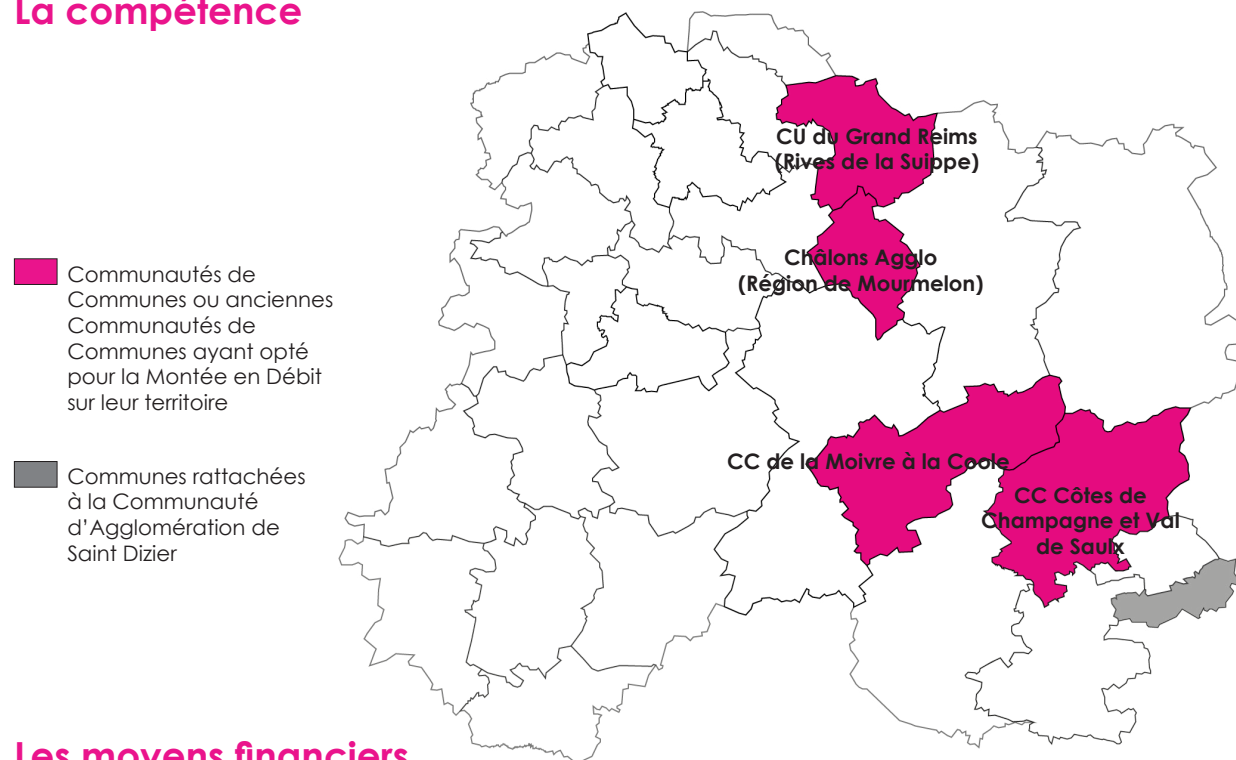


APRÈS

SAINT MEMMIE
18 luminaires de divers types déposés
25 luminaires LED posés

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La compétence



Pour rappel :

Au 1^{er} janvier 2016, 25 Communautés de Communes adhéraient à la compétence Aménagement Numérique. Dans le courant de l'année 2016, la compétence a été reprise par la Région Grand Est.

Le SIEM a tenu ses engagements pour les 4 territoires ayant choisi une solution intermédiaire avant le déploiement de la fibre optique sur tout le département : la Montée en Débit.

En 2019, avec la fin des travaux de Montée en Débit, la compétence Aménagement Numérique sera rendue à toutes les Communautés de Communes.

Les moyens financiers

Recettes de Fonctionnement		Dépenses de Fonctionnement	
Redevances et abonnement fibre optique	29 063 €	Charges diverses (générales, de personnel...)	54 895 €
Résultat antérieur reporté	28 493 €		
Recettes d'Investissement		Dépenses d'Investissement	
Subventions Etat, Région, Département	3 900 231 €	Etudes	5 490 €
		Travaux	2 084 186 €
		Remboursement emprunt	1 248 439 €
Total des Recettes	3 957 787 €	Total des Dépenses	3 393 010 €

LES CHIFFRES 2018

166	mandats
3 393 010 €	mandatés
45	titres
3 957 787 €	perçus

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Les travaux de Montée en Débit (MED)

Le marché de Conception, Réalisation et Exploitation a été attribué en octobre 2016 au groupement d'entreprises SOBECA/SOMELEC/FM PROJET.
En 2018, le projet de Montée en Débit sur les 4 territoires ayant choisi cette solution intermédiaire est terminé et mis en service.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA MONTÉE EN DÉBIT DANS LA MARNE

12	81,5	177	6 à 80 Mo	26
mois de travaux	km de réseau créés	km de fibre déroulés	de débit dans les territoires concernés	armoires fibre mises en service

QUELQUES ARMOIRES MISES EN SERVICE EN 2018 :

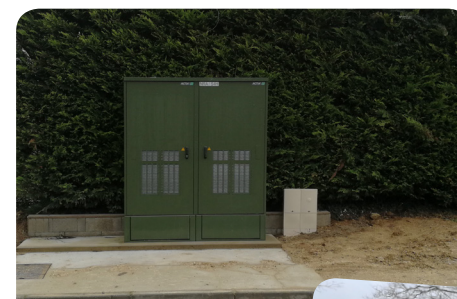


Baconnes

Bouy



Livry
Louvercy



Saint Souplet
sur Py



Dampierre au
Temple



Saint
Hilaire
le Petit



SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les réponses aux DT-DICT

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux souterrains, aériens et subaquatiques entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012, le SIEM propose aux Collectivités gestionnaires de leur réseau d'éclairage public de répondre à leur place aux Déclarations de Travaux (DT) et aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Ce service a été mis en place au 1^{er} janvier 2014 conjointement à la compétence Éclairage Public.

LES CHIFFRES 2018

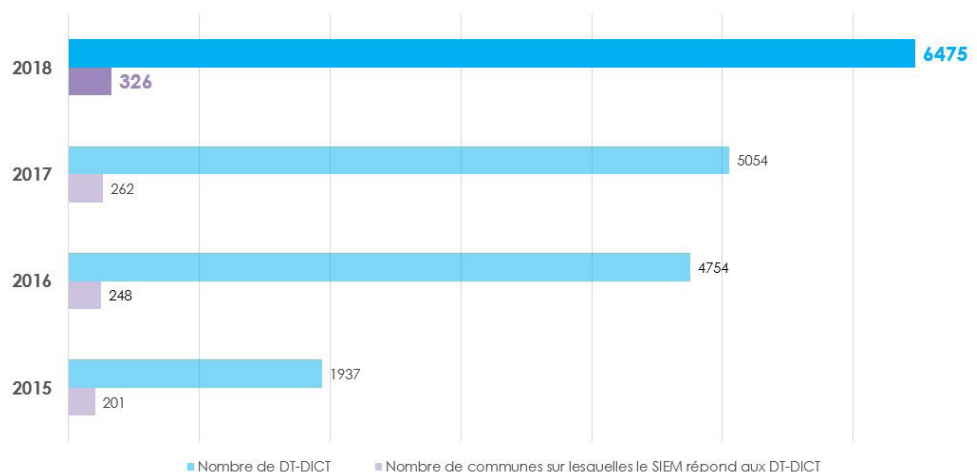
60	266	326	6 475	29
communes au service DT-DICT uniquement	adhérents à la compétence Éclairage Public option 1	communes sur lesquelles le SIEM répond aux DT-DICT	DT-DICT traitées en 2017 sur 242 communes	DT-DICT traitées en moyenne par jour travaillé

Le temps accordé par les agents du SIEM aux réponses aux DT-DICT correspond à **un équivalent temps plein**.

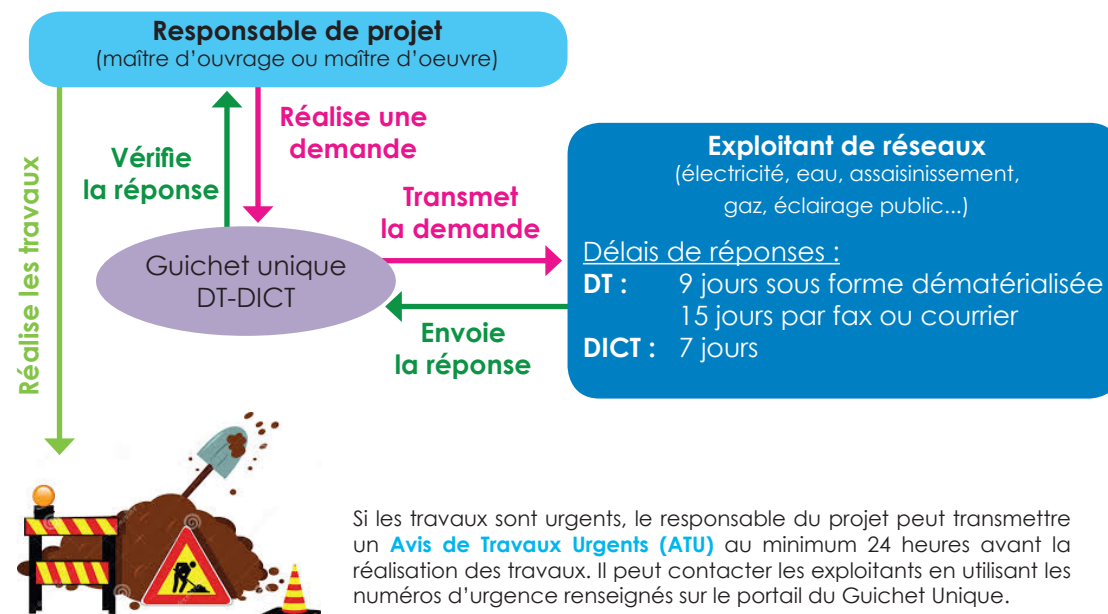
Les réponses aux DT-DICT sont incluses gratuitement dans l'option 1 de la compétence éclairage public. Indépendamment, chaque collectivité qui gère son réseau d'éclairage public peut établir une convention avec le SIEM et lui confier ce service moyennant une cotisation annuelle.

Pour en savoir plus : www.siem51.fr - Onglet Compétences & Services

Evolution du nombre de DT-DICT et du nombre de communes adhérentes depuis 2015



Les DT-DICT, comment ça marche ?



SERVICES AUX ADHÉRENTS

Le conseil et l'information des consommateurs

Le SIEM, en tant qu'autorité concédante, veille au respect des usagers du service public de distribution d'électricité. Il est le lien entre les abonnés et le concessionnaire. Durant l'année, le SIEM informe ses adhérents sous plusieurs formes :



3

Newsletters diffusés

234

abonnés à la Newsletter



1

Newsletter spéciale LINKY



9

Réunions de Commissions
Locales d'Énergies (CLÉ)



290

followers sur Twitter



Tous les ans, le SIEM participe au Carrefour des Elus organisé par l'Association des Maires de la Marne lors des 2 premiers jours de la Foire de Châlons-en-Champagne.

Durant ces 2 journées, les agents du syndicat accueillent les élus du département de la Marne et de la région Grand Est, dans un esprit convivial, afin de répondre à leurs questions. Le SIEM reçoit aussi quelques réclamations et les agents mettent tout en oeuvre pour résoudre les problèmes soulevés dans les plus brefs délais. En 2018, en pleines vendanges, les exposants ont eu moins de visiteurs.



Bornes de recharge pour véhicules électriques

En 2018, le SIEM a installé sa première borne de recharge pour véhicules électriques !

Situé sur le parking du Conseil Départemental, boulevard Vaubécourt à Châlons-en-Champagne, cette borne a été expérimentée sur 2 volets :

- le déploiement d'un réseau de borne sur le département pour les automobilistes locaux ou de passage dans nos jolis territoires
- l'évolution de la flotte de véhicules du SIEM vers des véhicules propres pour les déplacements professionnels.



Et aussi ...

Le SIEM met à disposition des Collectivités et organismes publics marnais une plateforme de valorisation des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments et les réseaux en gestion. Ces travaux ouvrent droit à l'obtention de **Certificats d'Economies d'Energie (CEE)** sous forme de prime en fonction des KWh estimés économisés. La démarche est simplifiée en déposant directement la demande en ligne.

Rendez - vous sur la [plateforme du SIEM](#) pour découvrir les opérations éligibles aux CEE.

Depuis 2013, le SIEM dispose de sa **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**. Composée de membres du Comité Syndical et d'associations de consommateurs, elle permet d'échanger sur toutes questions relatives au domaine de l'énergie en abordant des thèmes concrets comme le compteur LINKY, les obligations des distributeurs et des fournisseurs, les litiges...

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les Groupements d'achats

Depuis 2007, les consommateurs (particuliers et professionnels) peuvent choisir leur(s) fournisseur(s) d'énergie. Deux types d'offres s'offrent à eux :

- les Tarifs Réglementés de Vente (TRV), fixés et régulés par les pouvoirs publics. Ils ne peuvent être proposés que par les fournisseurs historiques, à savoir EDF pour l'électricité et ENGIE pour le Gaz (d'autres fournisseurs peuvent les proposer : les Entreprises Locales de Distribution (ELD) qui n'ont pas fusionné pour créer EDF-GDF en 1946 comme Gaz de Bordeaux, Electricité de Strasbourg...).
- les offres de marché proposées par les fournisseurs historiques et alternatifs. Elles sont librement fixées par les fournisseurs mais restent néanmoins encadrées dans la constitution du prix.

En 2010, la loi NOMÉ (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité) supprime certains **TRV de l'électricité** au 31 décembre 2015 :

- les sites avec un contrat appelé Tarif Vert ayant une puissance souscrite supérieure à 250 kva (et alimentés par le réseau HTA).
- les sites avec un contrat appelé Tarif Jaune ayant une puissance souscrite supérieure à 36 kva.

Enfin, la loi de consommation du 13 février 2014 met fin aux **TRV du gaz** pour les sites professionnels et publics de façon échelonnée :

- au 31 décembre 2014 pour les sites consommant plus de 200 MWh/an.
- au 31 décembre 2015 pour les sites consommant plus de 30 MWh/an.

A la suite de ces deux dispositions législatives, le Comité Syndical du SIEM décide de mettre en place des Groupements d'achats pour la fourniture en énergie des sites des collectivités afin d'aider les adhérents dans leur démarche de mise en concurrence des fournisseurs et de conclure un marché adapté aux besoins des collectivités adhérentes.

LE GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ

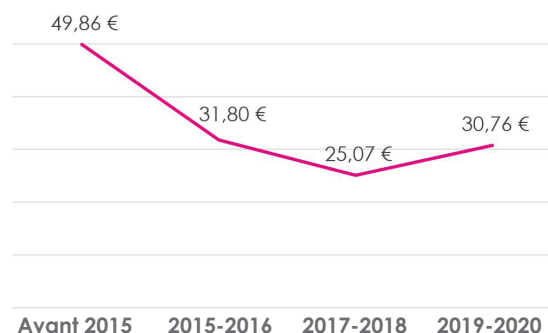
Créé en 2014, le Groupement de commandes GAZ compte en 2018, **57 membres** bénéficiant des avantages de la commande groupée.

Passé sous la forme d'un accord-cadre, le marché en groupement permet la sélection du fournisseur proposant la meilleure offre de prix combinée à la meilleure qualité de service : facturation, espace client sur internet, délais de traitement, disponibilité des correspondants...

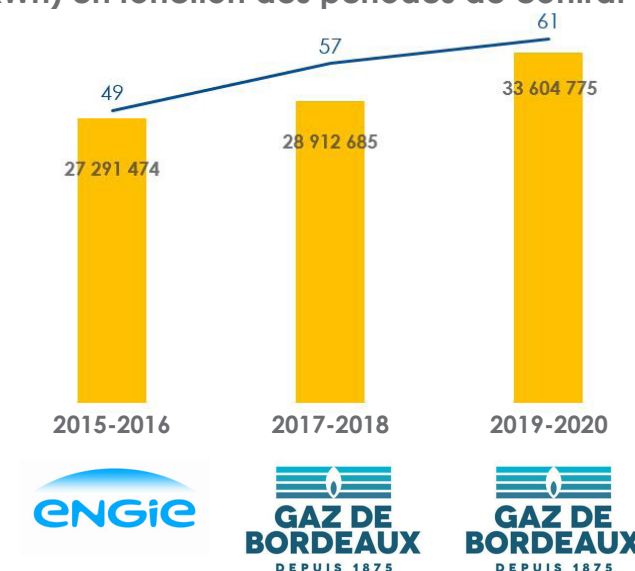
Depuis le 1^{er} janvier 2017, **GAZ DE BORDEAUX** est le fournisseur de l'intégralité des sites du Groupement. A ce jour, aucune réclamation sur ses pratiques (facturation, traitement des demandes) n'a été reçue.

Jusqu'au 31 décembre 2018 (fin du 2^{ème} marché subséquent), le Groupement a permis de réaliser un **gain de 49 % sur la molécule de Gaz**. Le prix des TRV proposés par ENGIE a baissé de 12,3 % depuis le 1^{er} janvier 2015 (prix de la molécule + abonnement).

Evolution du prix de la molécule de Gaz en € / MWh



Evolution du nombre d'adhérents et du volume de consommation (en KWh) en fonction des périodes de contrat



LES CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT GAZ AU 31 DÉCEMBRE 2018

1	57	269	31 119	1 626 283,11 €
Fournisseur	membres	sites fournis	GWh consommés	Montant TTC global annuel du marché

SERVICES AUX ADHÉRENTS

LE GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ

Créé en 2015, le Groupement de commandes ÉLECTRICITÉ compte, en 2018, **181 membres** bénéficiant des avantages de la commande groupée.

Comme le Groupement GAZ, le marché du Groupement ÉLECTRICITÉ est passé sous la forme d'un accord-cadre pour les mêmes avantages. Pour obtenir un prix optimum, les sites du Groupement ont été séparés en 2 lots :

- LOT 1 : les sites d'une puissance supérieure à 36 kVA : anciens tarifs dits « Jaune » et « Verts »,
- LOT 2 : les sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA dits tarifs « Bleus » proposés par EDF.

Le 2ème marché subséquent couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, a pour fournisseur unique : DIRECT ENERGIE attributaire des lots 1 et 2.

L'objectif premier est de **contenir la flambée des prix de l'électricité** sur ces segments.

Le Lot 1, ne dispose d'aucun abonnement, c'est à dire que les membres ne paient que ce qu'ils consomment. Le Lot 2 dispose d'un abonnement raisonnable de 25 € par site par an.

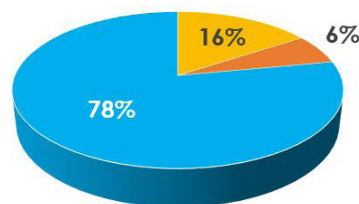
Prix moyen TTC du KWh - SIEM Lot 2 (2017-2018)	Prix moyen TTC du KWh- Tarif Bleu - EDF (au 1er août 2018)
0,1284 €	0,1431 €

Pour le **LOT 2**, périmètre où il y a le plus de contrat, les prix TTC du KWh obtenus avec le Groupement SIEM sont **inférieurs de 10 %** au Tarif Bleu proposé par EDF au 1^{er} août 2018. En 2018, le TRV bleu avait subi deux évolutions : + 0,8 % au 01/02/2018 et - 0,5 % au 01/08/2018.

Concernant le **LOT 1**, les prix obtenus ne peuvent être comparé à une offre régulée puisque les Tarifs Jaune et Vert ont été supprimés au 31/12/2015. **Le prix moyen du KWh TTC est de 0,1147 €.**

En tant que coordonnateur du Groupement de commandes, le SIEM accompagne les membres durant la vie des marchés. Ainsi, le syndicat a réalisé, pour le compte de ses adhérents, plusieurs demandes d'interventions techniques : mis en service de sites, résiliations de contrat mais aussi modifications de puissance souscrite ou encore changement de fournisseur... Au total, **209 interventions** ont été demandées en 2018.

Intervention techniques demandées par le SIEM



■ Mise en service ■ Résiliation ■ Divers

Les avantages des Groupements

Il n'est pas nécessaire d'être adhérent au SIEM pour adhérer aux groupements d'achats. Toutes les communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), Départements, Régions, services et Direction de l'Etat, organismes publics tels que les SEM*, bailleurs sociaux, collèges, EHPAD, MARPA (...) peuvent devenir membres des Groupements de commandes organisés par le SIEM.

Les atouts de la commande groupée :

- des économies réalisées : économies d'échelle en ne passant qu'un seul appel d'offres contre un par membre, économie sur le prix de l'énergie (molécule de gaz ou électricité) permettant de diminuer la facture annuelle des membres.
- une assistance et un accompagnement du SIEM : le coordonnateur aide les membres du Groupement dans la compréhension des marchés de l'énergie et de la facturation de leur consommation. Il soutient les adhérents dans les démarches avec les fournisseurs ou les distributeurs.
- la conservation de la gestion et de l'exécution des contrats.
- le maintien d'un prix de l'énergie jugé raisonnable, ce qui permettra pour les membres de contenir la flambée des prix de l'énergie.

* SEM : société d'économie mixte

LES CHIFFRES CLÉS DU GROUPEMENT ÉLECTRICITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

1	181	2 849	23,98	3 023 631,44 €
Fournisseurs	membres	sites fournis	GWh consommés	Montant HT global annuel du marché



Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne

2 place de la Libération - BP 352
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tel : 03.26.64.13.22
Fax : 03.26.64.95.68
mail : siem@siem51.fr

www.siem51.fr

Directeur de la Publication : Pascal DESAUTELS, Président.
Numéro 19 : septembre 2019